

Le Cneser vote unanimement contre la répartition des moyens des établissements d'enseignement supérieur

La répartition des moyens aux établissements 2020 a recueilli un vote unanimement défavorable (62 voix contre, dont la CPU), lors du **Cneser** du 20 novembre 2019. Par ailleurs, l'instance a adopté trois motions : sur le budget, la précarité étudiante et les dissolutions de Comue. Le Cneser s'est d'ailleurs opposé aux textes portant dissolutions de plusieurs regroupements (**USPC, UBL**, Comue CVL, Languedoc Roussillon, Lille Nord de France). Il a aussi voté contre la convention de coordination territoriale du site montpelliérian et le projet de décret relatif à Mines ParisTech ([lire sur AEF info](#)).

Alors que les discussions sur le projet d'arrêté portant réforme de la licence professionnelle ont duré près de six heures lors de la séance du Cneser du 19 novembre 2019, l'ordre du jour de la session prévue le 20 novembre a été modifié. Outre les textes sur les études de santé ([À lire sur notre fil Cursus et insertion](#)), les élus ont examiné et voté les textes et motions suivantes :

MOYENS 2020 POUR L'ESR

Moyens nouveaux aux établissements. Le Cneser a unanimement rejeté la répartition des moyens des établissements d'enseignement supérieur avec **62 voix contre**.

Matthieu Gallou, président de l'université de Bretagne occidentale et représentant de la CPU, souligne auprès d'AEF info que "même s'il existait dans le projet de budget des sources de satisfaction, comme la date très précoce de transmission des prénotifications, ou la couverture du PPCR, l'annonce de la fin de toute compensation du GVT, le peu d'accompagnement de l'augmentation encore massive du nombre d'étudiants et les moyens insuffisants affectés à la réussite de la réforme des études de santé ont conduit cette année à voter contre le programme 150. Son montant global est très insuffisant aussi bien par rapport aux besoins qu'aux engagements et réformes souhaitées par l'État".

De son côté, le **Snesup-FSU** considère que "le PLF 2020 ne correspond pas aux besoins réels", jugeant que toutes les priorités politiques du gouvernement ne sont pas intégralement financées. L'organisation syndicale estime par ailleurs que "l'enveloppe de 50 M€ du dialogue de gestion ne suffira pas dans la mesure où elle doit financer d'autres dépenses en particulier celles induites par la mise en œuvre de la loi ORE". Selon le syndicat, une augmentation de 681,15 M€ des crédits de la Mires est nécessaire pour avoir "les moyens d'une réelle ambition". Il s'agit de :

- 244,4 M€ afin de prendre en compte l'inflation prévisible pour 2020 (+1,5 %) comprenant la hausse correspondante du pont d'indice ;
- 195,5 M€ pour l'augmentation des moyens indexée sur l'évolution démographique (+1,2 %) de la population étudiante ;

- 75 M€ afin de financer intégralement le GVT ;
- 50 M€ pour les mesures PPCR ;
- 116,25 M€ pour financer des mesures nouvelles : primes et congés pédagogiques (63,6 M€), réforme des études de santé, campus connectés et loi ORE (50,4 M€) et Campus hospitalo-universitaire Grand Paris-Nord (2,25 M€).

Le **Sgen-CFDT** juge pour sa part que le budget 2020 "reste très insuffisant" et qu'il est nécessaire d'abonder notamment les programmes 231 et 150 "pour répondre aux demandes légitimes des étudiants et des personnels à étudier et travailler dans de bonnes conditions". Le syndicat s'engagera "pour améliorer concrètement les conditions de vie, d'études et de travail des étudiants et des personnels".

Pour **Sup'Recherche-Unsa**, "ce dont les universités ont besoin, c'est de pouvoir recruter non pas des vacataires, mais des enseignants et enseignants-chercheurs qui pourront assurer la pérennité" des dispositifs liés à la mise en place de la loi ORE ou encore la réforme des études de santé. Le syndicat demande "a minima, que le budget permette de maintenir, d'année en année, le niveau d'investissement par étudiant et que les universités disposent de dotations financières par étudiant alignées sur celles des classes préparatoires conduisant à une harmonisation par le haut des crédits et du taux d'encadrement". Sup'Recherche-Unsa attend "une cohérence d'ensemble sur la politique globale de financement de l'ESR et que les budgets votés annuellement accompagnent et renforcent la dynamique engendrée par la LPPR".

Yann Carel, élu de la Fage estime qu'il n'y a "pas assez de moyens mis sur la table du gouvernement sur la recherche et l'enseignement supérieur. Malgré la communication du gouvernement disant qu'il y a une augmentation du budget, elle est en réalité quasi inexistante si on prend en compte l'inflation et l'augmentation de la démographie étudiante". Il ajoute que "les problématiques de précarité étudiante sont de plus en plus conséquentes".

Quentin Bourgeon, élu de l'Unef souligne auprès d'AEF info le "contexte particulier dans lequel ont été examinés les moyens", notamment, après la tentative de suicide d'un étudiant à Lyon. "L'Unef s'est opposée à la répartition des moyens aux établissements parce que le gouvernement ne met pas suffisamment de moyens. Il y a aussi la question de la vie étudiante et de la précarité, alors que l'augmentation des bourses en 2020 représente 1,1 %, c'est-à-dire moins que l'inflation prévue", poursuit-il. "Le ministère fait valoir que la CVEC représente une manne, mais dans les faits, très peu d'universités ont composé correctement leur commission dédiée". Il interpelle également sur la question du financement du GVT, estimant que "le ministère n'est pas assez clair".

Motion commune sur le budget. Les membres du Cneser ont également adopté une motion sur le budget de l'ESR, proposée par la FSU (Snesup-FSU, SNCS-FSU et Snasub-FSU) qui a recueilli **47 voix pour et 7 abstentions**. Le texte souligne que "chaque année, la situation des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) se dégrade" en raison "d'une austérité budgétaire prolongée et d'une hausse continue de la démographie étudiante" et que le PLF 2020 en est "une nouvelle illustration". "Le sous-financement structurel de l'ESR public est une réalité que le Cneser reconnaît et qui est ressenti tous les jours par les collègues dans les établissements".

Par ailleurs, par cette motion, "le Cneser exige des moyens à la hauteur des objectifs fixés" et demande "dès 2020, une augmentation d'un milliard d'euros, effort qui devra être fortement amplifié dans les premières années de la LPPR pour atteindre rapidement les 1 % du PIB pour la recherche publique". Concernant la répartition, l'instance demande "un modèle d'attribution des dotations d'établissement permettant de réduire les inégalités, basé sur des critères nationaux clairs et publiquement débattus".

Moyens de la recherche. En outre, l'avis sur le budget des programmes 172 "Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires" et 193 "Recherche spatiale" de la Mires a également recueilli un avis défavorable de l'instance : **56 contre, 3 pour et 5 abstentions**.

PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE

L'instance a aussi adopté à l'unanimité une [motion](#) sur la précarité étudiante proposée par la Fage, l'Unef et l'Alternative, réitérant le soutien de "l'ensemble du Cneser à l'étudiant qui a tenté de se donner la mort". "Cet acte dénonce la précarité omniprésente dans l'enseignement supérieur alors que les moyens des étudiants se réduisent de plus en plus tandis que le coût de la vie étudiante augmente". "Le Cneser souhaite interpeller le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les situations de grande précarité que rencontrent les étudiants et rappeler que celle-ci tue". De plus, l'instance "demande la mise en place d'un plan national d'urgence pour apporter des mesures fortes et chiffrées pour améliorer leurs conditions de vie et d'études", passant notamment par "une revalorisation urgente des aides sociales, une refonte globale du système de bourses et un PLF 2020 avec une hausse du budget de l'ESR en adéquation avec les besoins des jeunes".

ÉTABLISSEMENTS

Motion Comue. Le Cneser a également adopté par **49 voix pour et 2 contre** une motion concernant les dissolutions de Comue, proposée par la FSU (Snesup-FSU, SNCS-FSU et Snasub-FSU). "Ces fermetures, souvent brutales, impactent directement les emplois et les personnes qui les occupent, provoquant une grande souffrance chez les collègues concernés", précise le texte. La motion rappelle aussi que le CHSCT ministériel "vient d'être saisi" sur la question, à la demande notamment du CTMESR ([lire sur AEF info](#)).

Par cette motion, le Cneser souhaite également que "l'examen des textes relatifs à la dissolution des Comue soit assorti d'informations relatives au devenir des personnels", afin d'émettre un "avis éclairé" sur ces questions. "Ces personnels sont encore trop nombreux à ne bénéficier d'aucune proposition de reclassement et d'aucun accompagnement alors que l'échéance est imminente, une situation très anxiogène qui les fragilise énormément" et le Cneser "ne peut accepter que ces personnels fassent les frais des reconfigurations expérimentales de l'ESR, majoritairement réalisées à marche forcée, et en soient les victimes collatérales".

Dissolution d'USPC. L'instance a rejeté, par **30 contre, 3 pour, 14 abstentions et 9 NPPV**, le projet de décret portant dissolution de la communauté d'universités et établissements Université Sorbonne Paris Cité au 1er janvier 2020.

Dissolution Centre Val de Loire. Le Cneser a rejeté, par **21 voix contre, 2 pour (CPU), 12 abstentions et 15 NPPV**, le projet de décret portant dissolution de la communauté d'universités

et établissements Centre Val de Loire au 1er janvier 2020. Le texte souligne que ce regroupement "n'a jamais fonctionné, ses instances n'ayant jamais été constituées" et transfère "le solde de trésorerie au fonds de concours du programme 150 dénommé 'Contributions exceptionnelles de tiers à la rénovation de l'immobilier de l'enseignement supérieur' qui vient d'être créé". Le rapport aux membres du Cneser précise que "le CT de l'université de Tours s'est prononcé sur le transfert des personnels de la Comue le 27 juin 2019 par un avis favorable à l'unanimité et le conseil d'administration a délibéré le 8 juillet 2019 (approbation à l'unanimité : 26 voix pour)".

Dissolution de la Comue Université Bretagne-Loire. Les membres de l'instance rejettent le projet de décret portant dissolution de la communauté d'universités et établissements Université Bretagne-Loire avec **40 voix contre et 2 pour (CPU)**. Ce projet de décret "organise également le transfert des personnels aux universités membres et celui du contrat de partenariat public privé Campus numérique de la Comue et des biens, droits et obligations qui lui sont associés, au regroupement d'intérêt public numérique de Bretagne en cours de création. Le reste des biens, droits et obligations de la Comue sont transférés à l'université de Rennes-I", précise le rapport adressé au Cneser ([lire sur AEF info](#)).

Dissolution de la Comue Languedoc Roussillon. L'instance vote défavorablement **39 contre, 2 pour (CPU) et 10 abstentions**, le projet de décret portant dissolution de la communauté d'universités et établissements Languedoc-Roussillon universités. Le texte prévoit notamment que "les biens, droits et obligations de la Comue ainsi que ses personnels sont transférés aux universités de Montpellier, Montpellier-III, Nîmes et Perpignan et à l'école nationale supérieure de chimie de Montpellier".

Dissolution de la Comue Lille Nord de France. Le Cneser rejette, avec **41 voix contre, 2 pour (CPU) et 10 abstentions**, le projet de décret portant dissolution de la communauté d'universités et établissements Lille Nord de France au 1er janvier 2020. Ce texte prévoit notamment que "les biens, droits et obligations de la Comue, y compris les contrats des personnels correspondant aux activités de l'Observatoire régional des études supérieures sont transférés au rectorat de l'académie de Lille", tandis que "les autres activités ainsi que les personnels, biens, droits et obligations de la Comue sont transférés à l'université de Lille".

Site montpelliérain. Le Cneser rejette par **21 voix contre, 6 pour et 24 abstentions**, le projet d'arrêté portant approbation de la convention de coordination territoriale du site montpelliérain. Ce texte approuve la convention de coordination territoriale qui caractérise le rapprochement des universités de Montpellier, Montpellier-III, Nîmes, Perpignan et de l'école nationale supérieure de chimie de Montpellier".

Mines ParisTech. Le Cneser a rejeté, avec **46 voix contre, 5 pour et 8 abstentions** le projet de décret relatif à l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech). Ce dernier "transforme l'école en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) constitué sous la forme d'un grand établissement", précise le rapport transmis aux élus de l'instance ([lire sur AEF info](#)). Le rapport rappelle que l'école est membre de PSL qui deviendra un établissement expérimental en janvier 2020, et en deviendra établissement composante.

Le Cneser a par ailleurs installé deux commissions d'études spécialisées : l'une sur la réforme du bac et l'accès à l'enseignement supérieur et une autre sur la recherche publique.



Testez AEF